



NON-RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le lundi, 4 juin 2018 à 19 h 30, en la salle du Centre communautaire Lucien-Parent, sis au 197, rue d'Adamsville, à Bromont.

Étaient présents la conseillère et conseillers **CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-EDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** était absent de son siège.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------------|---|
| | 1. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> |
| 2018-06-427 | 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2018 |
| N.M. | 2. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u> |
| | 3. <u>ADOPTION DU PROCÈS VERBAL</u> |
| 2018-06-428 | 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 22 mai 2018 |
| | 4. <u>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u> |
| 2018-06-429 | 4.1 Soutien et autorisation d'affichage pour un dîner bœuf et porc braisés/Épluchette de Blé-d'inde et le Brunch annuel au profit de la Paroisse St-Vincent-Ferrier |
| 2018-06-430 | 4.2 Participation à la 3 ^e édition de collecte de fonds organisée par les Marchés IGA Lambert de Bromont au profit du Centre de cancérologie Charles Bruneau |

N.M.	4.3	Sujet vacant
N.M.	4.4	Présentation par le maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017
	5.	RÈGLEMENTS
A.M.	5.1	Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 1065-2018 concernant les modalités de publication des avis publics
A.M.	5.2	Avis de motion du projet de règlement numéro 1042-01-2018 modifiant le règlement de construction numéro 1042-2017
2018-06-431	5.3	Adoption du premier projet de règlement numéro 1042-01-2018 modifiant le règlement de construction numéro 1042-2017
2018-06-432	5.4	Adoption du règlement numéro 923-15-2018 modifiant le règlement numéro 923-2006 tel qu'amendé sur les nuisances
2018-06-433	5.5	Adoption du règlement numéro 1055-01-2018 modifiant le règlement 1055-2017 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2018)
2018-06-434	5.6	Adoption du règlement numéro 1057-01-2018 modifiant le règlement numéro 1057-2017 relatif aux branchements et aux rejets dans les réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Ville de Bromont
2018-06-435	5.7	Adoption du règlement numéro 1064-2018 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels
2018-06-436	5.8	Adoption du règlement numéro 1037-04-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, afin de créer la zone golf PDA7-05, de modifier la zone prioritaire de développement PDA10-01 et d'établir les spécifications particulières de ces zones
2018-06-437	5.9	Adoption du règlement numéro 1037-05-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de permettre la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 2 930 950, rue de Charlevoix
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE

2018-06-438	6.1.1	Adoption de la liste des comptes à payer au 31 mai 2018
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
2018-06-439	6.2.1	Adhésion à l'achat regroupé découlant de l'appel d'offres relatif à la fourniture de luminaires de rues au DEL avec services professionnels
2018-06-440	6.2.2	Non-adjudication d'un contrat pour l'installation d'un débitmètre et instrumentation de surverse pour le PP6
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
2018-06-441	6.3.1	Acquisition des lots 3 604 149, 4 138 574 et 4 211 645 à 4 211 647, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant le fonds des rues des Bolets, des Cèpes, de la Chanterelle, des Coprins et des Morilles
2018-06-442	6.3.2	Renonciation à l'acquisition du lot 2 591 224, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, rue Shefford
2018-06-443	6.3.3	Acquisition des lots 3 907 461 à 3 907 463 et 5 754 469, et établissement de servitudes d'aqueduc affectant une partie des lots 3 907 464, 3 907 466, 3 907 470, 3 907 472, 3 907 473, 3 907 520, 6 141 322 et 6 141 323, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant le fonds des rues du Diamant, de l'Émeraude, du Rubis et du Saphir
2018-06-444	6.3.4	Projet de reconstruction du pont de la route 241
2018-06-445	6.3.5	Appropriation à l'excédent de fonctionnement non affecté pour des acquisitions de parcelles de terrains et de servitudes
2018-06-446	6.3.6	Appropriation à la réserve des eaux pour la finalisation de projets à la Centrale de traitements des eaux
2018-06-447	6.3.7	Achat du lot 6 218 878, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin de Lotbinière
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
2018-06-448	6.4.1	Approbation d'une entente de partenariat entre la Ville de Bromont et les Amis des sentiers de Bromont et octroi d'une aide financière pour la mise à niveau et la mise en valeur des sentiers des chantiers prioritaires prévus au Parc des Sommets de Bromont selon l'entente de la Fondation Hydro-

Québec pour l'environnement

2018-06-449	6.4.2	Autorisation et soutien logistique du Critérium de Bromont 2018
2018-06-450	6.4.3	Autorisation au Festival Mozart de Bromont
2018-06-451	6.4.4	Autorisation au soutien logistique et octroi d'une aide financière à l'organisme Films Oiseau de Nuit dans le cadre de la soirée de première du film « Repères »
2018-06-452	6.4.5	Autorisation au soutien logistique à la foire des Jeunes Entrepreneurs de Bromont
N.M.	6.4.6	Sujet vacant
2018-06-453	6.4.7	Autorisation à la programmation estivale « Les mercredis plein air de la place publique »
2018-06-454	6.4.8	Approbation d'une entente de partenariat entre Tennis ENRJ et la Ville de Bromont pour l'année 2018
2018-06-455	6.4.9	Approbation de modification d'une entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club de soccer de Bromont pour l'année 2018
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2018-06-456	6.5.1	Renouvellement du Programme ACCES Alcool
	6.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
	6.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
N.M.	6.7.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mai 2018
2018-06-457	6.7.2	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mai 2018
2018-06-458	6.7.3	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 210-2, chemin de Missisquoi (dossier 2018-30079)
2018-06-459	6.7.4	Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire occupant une superficie de 74,24% par rapport au bâtiment principal au lieu de 50% et ayant une superficie d'implantation de 97,27 m ² au lieu de 70 m ² , tel que stipulé à l'article 106, plus précisément, aux dispositions applicables aux bâtiments accessoires 106 (3) du règlement de zonage numéro 1037-2017, et à permettre une largeur de 9,49 m qui représente 87 % de la largeur du bâtiment principal

faisant face à la rue au lieu de 50 % maximum, tel que stipulé à l'article 106 (6) concernant les dispositions additionnelles applicables aux garages détachés du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 210-2, chemin de Missisquoi, lot 5 904 072, zone P3M-04, district Lac Bromont (dossier 2018-30081)

- | | | |
|-------------|--------|--|
| 2018-06-460 | 6.7.5 | Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'un garage détaché au 210-2, chemin de Missisquoi (dossier 2018-30080) |
| 2018-06-461 | 6.7.6 | Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment principal à une distance minimale de 4,28 mètres de la ligne avant de lot au lieu de 7,6 mètres minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 173, rue Chapleau, lot 5 681 814, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2018-30139) |
| N.M. | 6.7.7 | Sujet vacant |
| 2018-06-462 | 6.7.8 | Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l'installation d'une enseigne au 26, boulevard de l'Aéroport – CGP (dossier 2018-30122) |
| 2018-06-463 | 6.7.9 | Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 278, rue des Cyclistes (dossier 2018-30143) |
| 2018-06-464 | 6.7.10 | Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'un garage détaché au 278, rue des Cyclistes (dossier 2018-30159) |
| 2018-06-465 | 6.7.11 | Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 290, chemin Lapointe (dossier 2018-30144) |
| 2018-06-466 | 6.7.12 | Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'un garage détaché au 290, chemin Lapointe (dossier 2018-30161) |
| 2018-06-467 | 6.7.13 | Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'un garage détaché au 1487, rue Shefford (dossier 2018-30145) |
| 2018-06-468 | 6.7.14 | Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage double sur un terrain inférieur à 1500 m ² , malgré l'interdiction prévue à l'article 81 (5), concernant les dispositions applicables aux garages attachés, du règlement de zonage numéro 1037-2017, rue de l'Artisan, lot 4 065 690, zone P4P-19, district Shefford (dossier 2018-30147) |
| 2018-06-469 | 6.7.15 | Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la |

		construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 065 690, rue de l'Artisan (dossier 2018-30146)
2018-06-470	6.7.16	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 95, rue Hayes (dossier 2018-30149)
2018-06-471	6.7.17	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 321, rue des Lauriers (dossier 2018-30151)
2018-06-472	6.7.18	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la modification d'une enseigne détachée au 547, rue Shefford - Restaurant l'Étrier- (dossier 2018-30154)
2018-06-473	6.7.19	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la modification d'un garage commercial incluant l'aménagement de deux conteneurs au 1390, rue Shefford (dossier 2018-30157)
2018-06-474	6.7.20	Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial à une distance de 0 m des lignes latérales du lot 2 591 224 au lieu de 5 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 82, boulevard de Bromont, lot 3 982 530, zone P6-02, district Mont-Brome (dossier 2018-30124)
2018-06-475	6.7.21	Demande de dérogation mineure visant à permettre la modification d'une enseigne comportant un panneau lumineux (montrant le prix de l'essence), malgré l'interdiction prévue à l'article 243 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 2000, route Pierre-Laporte, lot 3 936 425 et 4 663 033, zone PDA4-01, district Pierre-Laporte (dossier 2018-30152)
2018-06-476	6.7.22	Nomination d'une nouvelle rue dans le projet Parcours Nature dans le district Adamsville
	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2018-06-477	6.8.1	Autorisation de la tenue de l'événement Bromont Blues & BBQ 2018
2018-06-478	6.8.2	Autorisation et contribution à l'événement Bromont Ultra 2018
2018-06-479	6.8.3	Autorisation pour une levée de fonds au profit de la Croix-Rouge sur le site du Marché aux Puces
2018-06-480	6.8.4	Autorisation de la tenue du Demi-marathon des microbrasseries 2018

2018-06-481	6.8.5	Autorisation et soutien à l'évènement cycliste L'Échappée Belle 2018
2018-06-482	6.8.6	Contribution et soutien au Tour du Lac Brome Merrell 2018
2018-06-483	6.8.7	Soutien logistique à l'aménagement de la gare temporaire du Train touristique Orford Express
2018-06-484	6.8.8	Acceptation des conditions et autorisation de signature d'un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2018-06-485	6.9.1	Autorisation relative à la constitution du fonds de dotation en faveur de la Société de conservation du Mont Brome – Parc des Sommets
2018-06-486	6.9.2	Acceptation des conditions et autorisation de signature d'une convention de financement relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la fondation d'Hydro-Québec pour l'Environnement (FHQE)
	6.10	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	6.10.1	Dépôt de la liste des engagements de surnuméraires, occasionnels et étudiants
2018-06-487	6.10.2	Nomination au poste de secrétaire (urbanisme) au service de l'urbanisme et aux services techniques
2018-06-488	6.10.3	Nomination au poste de préposé au service du greffe
2018-06-489	6.10.4	Nomination au poste cadre intermédiaire de coordonnateur, sports, loisirs, plein air
	7.	<u>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</u>
N.M.	7.1	Dépôt d'une pétition des citoyens du district Adamsville concernant le maintien du bureau de poste dans ce secteur
	8.	<u>AFFAIRES NOUVELLES</u>
2018-06-490	8.1	Nomination de Mme Marianne Meunier-Lagacé à titre de directrice par intérim aux services techniques
2018-06-491	8.2	Autorisation de signature d'un acte de mainlevée totale – Parc des Sommets

2018-06-492	8.3	Aménagement du bureau de poste – secteur Adamsville au Centre communautaire Lucien-Parent
2018-06-493	8.4	Autorisation à la nomination des membres du comité de suivi au plan d'action des familles et des aînés
N.M.	9.	DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
2018-06-494	10.	LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-06-427

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018**

**IL EST PROPOSÉ JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2018, avec les modifications suivantes :

- Retrait du sujet suivant :
 - 6.4.6 Autorisation au soutien logistique au spectacle de chansons québécoises traditionnelles dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec 2018
- Report des sujets suivants :
 - 4.3 Demande de soutien au projet de relocalisation des lits CHSLD, par Santé Courville;
 - 6.7.7 Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 173, rue Chapleau (dossier 2018-30110)
- Ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :
 - 8.1 Nomination de Mme Marianne Meunier-Lagacé à titre de directrice par intérim aux services techniques;
 - 8.2 Autorisation de signature d'un acte de mainlevée totale – Parc des Sommets;
 - 8.3 Aménagement du bureau de poste – secteur Adamsville au Centre communautaire Lucien-Parent;
 - 8.4 Autorisation à la nomination des membres du comité de suivi au plan d'action des familles et des aînés.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne se prévaut de la première période de questions.

2018-06-428

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 MAI 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2018

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2018, tel que soumis.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 mai 2018, tel que soumis.

ADOPTÉE

2018-06-429

SOUTIEN ET AUTORISATION D’AFFICHAGE POUR LE DÎNER BŒUF ET PORC BRAISÉS/ÉPLUCHETTE DE BLÉ- D’INDE ET LE BRUNCH ANNUEL AU PROFIT DE LA PAROISSE ST-VINCENT-FERRIER

ATTENDU QUE la Paroisse St-Vincent-Ferrier organise à nouveau cette année deux événements annuels «bœuf et porc braisés» le dimanche 26 août et « Brunch annuel » le dimanche 28 octobre au profit de sa Fabrique;

ATTENDU QUE le coût des billets pour assister à l'évènement « bœuf et porc braisés » est de 18 \$ par personne;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1^{er} alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE l'organisme souhaite afficher l'évènement sur le territoire de la ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une aide financière à la Fabrique de la Paroisse St-Vincent-Ferrier par l'achat de dix (10) billets dans le cadre de l'évènement bœuf et porc braisés qui se tiendra le dimanche 26 août 2018 et d'autoriser à cette fin une dépense totale de **180 \$**.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser que des enseignes soient installées environ un mois avant la tenue de ces deux (2) activités aux endroits indiqués par le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable et qu'elles soient retirées par les organisateurs desdites activités le jour suivant la tenue de ces événements.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de la ville.

ADOPTÉE

2018-06-430

**PARTICIPATION À LA 3^E ÉDITION DE COLLECTE DE
FONDS ORGANISÉE PAR LES MARCHÉS IGA LAMBERT DE
BROMONT AU PROFIT DU CENTRE DE CANCÉROLOGIE
CHARLES BRUNEAU**

ATTENDU QUE la Fondation Charles Bruneau a pour objectif de procurer à tous les enfants atteints de cancer les meilleures chances de guérison en finançant la recherche et en supportant le développement de projets dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique;

ATTENDU QUE les Marchés IGA Lambert de Bromont organisent annuellement des collectes de fonds au profit du Centre de cancérologie Charles Bruneau;

ATTENDU QUE la 3^e édition *Bières et saucisse*, organisée par les Marchés IGA Lambert de Bromont au profit de la Fondation Charles Bruneau se tiendra sous le chapiteau de l'église St-François-Xavier de Bromont, le vendredi 15 juin 2018;

ATTENDU QUE le coût des billets est de **50 \$** incluant les taxes, si applicables, par personne;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat de huit (8) billets permettant à des représentants de la Ville de participer à la 3^e édition *Bières et saucisse*, une collecte de fonds organisée par les Marchés IGA Lambert de Bromont au profit du Centre de cancérologie Charles Bruneau, laquelle se tiendra sous le

chapiteau de l'église St-François-Xavier de Bromont, le vendredi 15 juin 2018, pour un montant total de **400 \$** incluant les taxes, si applicables.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

**PRÉSENTATION PAR LE MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU
RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017**

A.M.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1065-2018 CONCERNANT LES
MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Madame la conseillère **CLAIRE MAILHOT** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1065-2018 concernant les modalités de publication des avis publics, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame la conseillère **CLAIRE MAILHOT** présente le projet de règlement au public.

A.M.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1042-01-2018 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1042-2017**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1042-01-2018 modifiant le règlement 1042-2017 modifiant le règlement de construction numéro 1042-2017, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** présente le projet de règlement au public.

2018-06-431

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1042-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 1042-2017**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1042-01-2018 modifiant le règlement de construction numéro 1042-2017, a été donné à la séance du 4 juin 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été présenté à la séance du 4 juin 2018;

ATTENDU QUE ce projet de règlement devra fait l'objet d'une consultation publique;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1042-01-2018 modifiant le règlement de construction numéro 1042-2017.

ADOPTÉE

2018-06-432

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-15-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL
QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 923-15-2018 modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances, a été donné à la séance du 22 mai 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été présenté à la séance du 22 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 923-15-2018 modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances.

ADOPTÉE

2018-06-433

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1055-01-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1055-2017 DÉCRÉTANT
L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT
(EXERCICE FINANCIER 2018)**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1055-01-2018 modifiant le règlement numéro 1055-2017 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2018), a été donné à la séance du 22 mai 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été présenté à la séance du 22 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1055-01-2018 modifiant le règlement numéro 1055-2017 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2018).

ADOPTÉE

2018-06-434

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-01-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-2017 RELATIF
AUX BRANCHEMENTS ET AUX REJETS DANS LES
RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE
LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1057-01-2018 modifiant le règlement numéro 1057-2017 relatif aux branchements et aux rejets dans les réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Ville de Bromont, a été donné à la séance du 22 mai 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été présenté à la séance du 22 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1057-01-2018 modifiant le règlement numéro 1057-2017 relatif aux branchements et aux rejets dans les réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2018-06-435

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1064-2018 SUR LE
PROGRAMME DE SUBVENTION RELATIF À
L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT
RÉSIDENTIELS**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1064-2018 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels, a été donné à la séance du 7 mai 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été présenté à la séance du 7 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1064-2018 2018 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels.

ADOPTÉE

2018-06-436

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-04-2018,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-
2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE GOLF
PDA7-05, DE MODIFIER LA ZONE PRIORITAIRE DE
DÉVELOPPEMENT PDA10-01 ET D'ÉTABLIR LES
SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES DE CES ZONES**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 1037-2017 le 3 avril 2017;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier les usages permis dans la zone PDA10-01 en créant la zone PDA7-05 afin d'interdire la construction de bâtiments dans cette partie du terrain de golf ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite permettre la construction de deux résidences multifamiliales de 52 logements dans la portion est de la zone PDA10-01 de manière à atteindre la densité maximale de 20 logements à l'hectare spécifiée au plan d'urbanisme pour ce secteur ;

ATTENDU QUE suite à la consultation publique et l'avis technique de la MRC de Brome-Missisquoi, la grille des spécifications de la zone PDA10-01 a été modifiée, dans le second projet, de manière à enlever les usages conditionnels du groupe agricole dans la zone;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 mars 2018 et que ledit règlement a également été présenté à cette séance;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète par le présent règlement, ce qui suit, à savoir:

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 1037-04-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de créer la zone golf PDA7-05, de modifier la zone prioritaire de développement PDA10-01 et d'établir les spécifications particulières de ces zones.

ADOPTÉE

2018-06-437

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-05-2018,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-
2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE LA**

**CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE BIFAMILIALE SUR LE
LOT 2 930 950, RUE DE CHARLEVOIX**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du règlement numéro 1037-05-2018 intitulé ; « RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-05-2018, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE BIFAMILIALE SUR LE LOT 2 930 950, RUE DE CHARLEVOIX » ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 1037-2017 le 3 avril 2017;

ATTENDU QUE la ville souhaite autoriser la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 2 930 950, rue de Charlevoix;

ATTENDU QUE pour ce faire, le plan de zonage sera modifié de manière à agrandir la zone P4M-06 à même une partie de la zone P4M-02;

ATTENDU QUE la grille des spécifications de la zone P4M-06, annexe C du règlement de zonage, sera modifiée pour permettre la construction d'une résidence bifamiliale dans cette zone ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2018 et que ledit projet de règlement a également été présenté à cette séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 1037-05-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de permettre la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 2 930 950, rue de Charlevoix.

ADOPTÉE

2018-06-438

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31
MAI 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 mai 2018, au montant de **2 565 750,27 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : **598 962,54 \$**

Caisse déboursés : **928 234,67 \$**

599 230,21 \$

Paies versées le:

- 10 mai 2018 **219 915,80 \$**

- 24 mai 2018 **219 407,05 \$**

Faits saillants :

Chèque no.						
29481	Paiement de 324 470,10\$ à BBD Constructions - aménagement du campus G.Désourdy phase 2.					
29505	Paiement de 41 865,85\$ à N.V. Cloutier pour l'achat d'une camionnette Ram 4x4 au Trav. Publics.					
29538	Paiement de 322 835,00\$ à M.R.C. Brome-Missisquoi pour la quote-part 2018.					
29550	Paiement de 27 080,20\$ à Athena Construction-parement de bois aréna et travaux H.de Ville.					
29595	Paiement de 31 914,84 à Énergie Valéro pour l'achat d'essence et de diesel.					
29624	Paiement de 42 155,80\$ à Groupe Maska pour l'achat d'équipement démonter pneus et pièces.					
29639	Paiement de 35 287,61 à Joanne Désourdy notaire pour le dossier Parc des Sommet .					
29698	Paiement de 65 668,40\$ à Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles.					

ADOPTÉE

2018-06-439

**ADHÉSION À L'ACHAT REGROUPÉ DÉCOULANT DE
L'APPEL D'OFFRES RELATIF À LA FOURNITURE DE
LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES
PROFESSIONNELS**

ATTENDU QUE l'article ou 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

ATTENDU QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

ATTENDU QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

ATTENDU QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

ATTENDU QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville doit conclure une entente avec la FQM;

ATTENDU QUE la Ville souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

ATTENDU QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Ville pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation de la Ville de Bromont à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère.

D'autoriser M. Louis Villeneuve, maire, et M. Éric Sévigny, directeur général, à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat.

De confirmer l'autorisation de M. David Charbonneau, directeur des travaux publics, à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville, de l'analyse d'opportunité et l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres.

D'autoriser M. Éric Sévigny, directeur général, ou toute personne qu'il désigne à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2018-06-440

**NON-ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR
L'INSTALLATION D'UN DÉBITMÈTRE ET
INSTRUMENTATION DE SURVERSE POUR LE PP6**

ATTENDU QU'il est suggéré de procéder à l'installation d'un débitmètre et d'instrumentation de surverse pour le PP6 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévue à l'appel d'offres soit :

SOUMISSIONNAIRES	Montant de la soumission incluant les taxes
Le groupe LML ltée	273 233,49 \$

Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	218 791,87 \$
---------------------------------------	---------------

ATTENDU QUE le montant des soumissions dépasse largement l'estimation des coûts et le montant prévu au budget pour ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
 APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De ne pas adjuger le contrat pour l'installation d'un débitmètre et d'instrumentation de surverse pour le PP6 dans le cadre de l'appel d'offres 021-TP-P-18.

ADOPTÉE

2018-06-441

**ACQUISITION DES LOTS 3 604 149, 4 138 574 ET 4 211 645 À
 4 211 647, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD,
 REPRÉSENTANT LE FONDS DES RUES DES BOLETS, DES
 CÈPES, DE LA CHANTERELLE, DES COPRINS ET DES
 MORILLES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Cleary & Breton inc. pour la phase I de leur projet domiciliaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2005-06-317, en date du 20 juin 2005;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Cleary & Breton inc. pour la phase II de leur projet domiciliaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2008-03-130, en date du 3 mars 2008;

ATTENDU QUE suivant les termes de ces protocoles d'entente, Immobilier Cleary & Breton inc. s'est engagé à céder à Ville de Bromont les lots 3 604 149, 4 138 574 et 4 211 645 à 4 211 647, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant le fonds des rues des Bolets, des Cèpes, de la Chanterelle, des Coprins et des Morilles;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
 APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière d'Immobilier Cleary & Breton inc. les lots 3 604 149, 4 138 574 et 4 211 645 à 4 211 647, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant le fonds des

rues des Bolets, des Cèpes, de la Chanterelle, des Coprins et des Morilles.

QUE cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Olga Soutyguina, notaire.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-06-442

**RENONCIATION À L'ACQUISITION DU LOT 2 591 224,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec est propriétaire du lot 2 591 224, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ayant façade sur la rue Shefford, à l'intersection avec le boulevard de Bromont;

ATTENDU QUE ce lot ne peut servir aucune fin municipale pour d'éventuelle infrastructure en raison de sa forme et sa localisation de par son encerclement avec le propriétaire voisin;

ATTENDU ce qu'expliqué précédemment, le Conseil désire informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que Ville de Bromont n'a pas d'intérêt à l'acquisition du lot 2 591 224, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont renonce d'acquérir le lot 2 591 224, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford.

QUE la présente résolution soit expédiée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec afin d'informer ce dernier de la décision de Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2018-06-443

**ACQUISITION DES LOTS 3 907 461 À 3 907 463 ET 5 754 469,
ET ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES D'AQUEDUC
AFFECTANT UNE PARTIE DES LOTS 3 907 464, 3 907 466,
3 907 470, 3 907 472, 3 907 473, 3 907 520, 6 141 322 ET 6 141 323,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION**

**FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT LE FONDS DES
RUES DU DIAMANT, DE L'ÉMERAUDE, DU RUBIS ET DU
SAPHIR**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente, portant le numéro P2014-BGL-30, intervenu entre Ville de Bromont et Progab inc. pour le projet domiciliaire «Les Boisés du Golf des Lacs»;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2015-09-460, en date du 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Progab inc. s'est engagé à céder à Ville de Bromont les lots 3 907 461 à 3 907 463 et 5 754 469, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant le fonds des rues du Diamant, de l'Émeraude, du Rubis et du Saphir;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Progab inc. s'est engagé à établir des servitudes d'aqueduc affectant une partie des lots 3 907 464, 3 907 466, 3 907 470, 3 907 472, 3 907 473, 3 907 520, 6 141 322 et 6 141 323, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, sises sur les rues de l'Émeraude et du Rubis;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession/servitudes d'aqueduc rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Progab inc. les lots 3 907 461 à 3 907 463 et 5 754 469, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant le fonds des rues du Diamant, de l'Émeraude, du Rubis et du Saphir.

QUE cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

QUE des servitudes d'aqueduc soient établies contre une partie des lots 3 907 464, 3 907 466, 3 907 470, 3 907 472, 3 907 473, 3 907 520, 6 141 322 et 6 141 323, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938, 3 907 461 à 3 907 463 et 5 754 469, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, appartenant à Ville de Bromont, tel que montrées aux descriptions techniques préparées par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant ses minutes 7563 à 7566 et 8260 à 8262, dossiers GBY10103256 et GBY10103256-2.

QUE ces servitudes d'aqueduc sont consenties respectivement pour la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de cession/servitudes d'aqueduc soumis par Me Olga Soutyguina, notaire.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession/servitudes d'aqueduc soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-06-444

PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE LA ROUTE 241

ATTENDU QUE le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) prévoit la reconstruction du pont de la rue Shefford, près de l'intersection du boulevard de Bromont ;

ATTENDU QUE le MTMDET prévoit la construction du nouveau pont en considérant seulement les véhicules automobiles, et sans aucune valeur ajoutée sur le plan esthétique ;

ATTENDU QU'il est requis de prévoir l'intégration d'éléments supplémentaires pour assurer la sécurité du transport actif, et de mieux intégrer le pont dans l'environnement de la rue Shefford ;

ATTENDU QUE le coût des éléments à valeur ajoutée au projet est estimé à 1 200 000 \$;

ATTENDU QUE les éléments supplémentaires doivent être signifiés au MTMDET par résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De signifier au MTMDET, que la Ville souhaite prévoir dans le cadre de projet de réfection du pont, les éléments suivants :

- Un corridor permettant le passage sécuritaire des piétons (trottoir ou autre) ;
- Une piste cyclable permettant le raccordement des tronçons de la route verte situés de part et d'autre de la rivière Yamaska ;
- De l'éclairage déco-fonctionnel comprenant des lampadaires décoratifs;
- Garde-corps et glissière de sécurité décoratifs.

ADOPTÉE

2018-06-445

**APPROPRIATION À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT
NON AFFECTÉ POUR DES ACQUISITIONS DE PARCELLES
DE TERRAINS ET DES SERVITUDES**

ATTENDU QUE la réalisation de certains projets comporte des travaux qui empiète sur des propriétés privées.

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à acheter les parcelles de terrains ou servitudes requises par la réalisation de ces projets ;

ATTENDU QUE des frais d'honoraires professionnels (notaire et arpenteur) sont associés à la réalisation des transactions ;

ATTENDU QU'une somme évaluée à 130 000 \$ est requise pour défrayer l'ensemble des montants à venir;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté le montant de 130 000 \$ et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2018-06-446

**APPROPRIATION À LA RÉSERVE DES EAUX POUR LA
FINALISATION DE PROJETS À LA CENTRALE DE
TRAITEMENTS DES EAUX**

ATTENDU QU'un projet de remplacement d'équipements a été réalisé en 2017 à la Centrale de traitement des eaux de la Ville ;

ATTENDU QU'un montant évalué à 5 000\$ est nécessaire pour la finalisation de ces projets ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approprié une somme de **5 000\$** pour couvrir les coûts du projet de remplacement des équipements de la Centrale de traitement des eaux.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier à même la réserve des eaux le montant de 5000 \$ et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2018-06-447

**ACHAT DU LOT 6 218 878, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD,
CHEMIN DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et monsieur Jean-Louis Guironnet;

ATTENDU QUE le Conseil a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2017-08-531, à son assemblée du 7 août 2017;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, monsieur Jean-Louis Guironnet s'est engagé à vendre une partie de son immeuble à Ville de Bromont relativement à la réfection du chemin de Lotbinière;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'achat rédigé par Me Hélène M. Goyette, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquiert le lot 6 218 878, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford.

QUE cet d'achat est consenti en considération de la somme de **4 521.86\$.**

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par Me Hélène M. Goyette, notaire.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-06-448

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE BROMONT ET LES AMIS DES SENTIERS DE
BROMONT ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA
MISE À NIVEAU ET LA MISE EN VALEUR DES SENTIERS
DES CHANTIERS PRIORITAIRES PRÉVUS AU PARC DES
SOMMETS DE BROMONT SELON L'ENTENTE DE LA
FONDATION HYDRO-QUÉBEC POUR L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE la Ville souhaite protéger, entretenir, développer et mettre en valeur le réseau de sentiers sur son territoire pour offrir des espaces de pratique de sports de plein air et de loisirs pour les citoyens et les touristes;

ATTENDU QUE les Amis des sentiers de Bromont, organisme sans but lucratif (OSBL) œuvrant depuis 2003, est un organisme reconnu par la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande d'aide financière à la Fondation Hydro Québec pour l'environnement, un montant de 220 000 \$ a été octroyé, soit 50% du montant présenté de 445 000\$;

ATTENDU QUE le montant total estimé pour la réalisation des 12 chantiers est estimé à 280 000 \$;

ATTENDU QUE les Amis des sentiers de Bromont demande l'autorisation, par le biais d'une entente et d'une aide financière de 140 000 \$, de réaliser une partie des 12 chantiers prévus dans le cadre de la demande d'aide financière de la Fondation Hydro Québec pour l'environnement;

ATTENDU QUE les chantiers ne peuvent pas débiter avant l'approbation de la coordonnatrice/chargée de projets – Parc des sommets et que leur progression doit suivre la procédure établie par cette dernière;

ATTENDU QUE la Ville se réserve le droit de ne pas permettre le début des travaux et/ou de suspendre un chantier et/ou de fermer un chantier;

ATTENDU QUE l'organisme les Amis des sentiers de Bromont s'engagera à respecter les obligations qui leur seront applicables par le biais de la Convention de financement et entente de conservation entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'IL est souhaitable qu'une entente de partenariat entre la Ville et les Amis des sentiers de Bromont soit conclue afin de convenir des modalités de la convention financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et les Amis des sentiers de Bromont pour la mise à niveau et la mise en valeur des sentiers des chantiers prioritaires prévus au Parc des Sommets selon l'aide financière obtenue de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

D'octroyer une aide financière de **140 000 \$** aux Amis des sentiers de Bromont pour la mise à niveau et la mise en valeur de sentiers desdits chantiers prioritaires prévus au Parc des Sommets.

D'autoriser le directeur général de la Ville de Bromont, à finaliser et signer l'entente de partenariat entre la Ville et les Amis des sentiers de Bromont et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des services des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2018-06-449

**AUTORISATION ET SOUTIEN LOGISTIQUE DU CRITÉRIUM
DE BROMONT 2018**

ATTENDU QUE le Centre National de Cyclisme de Bromont est l'hôte de plusieurs événements cyclistes;

ATTENDU QUE le Centre National de Cyclisme de Bromont est le promoteur du Critérium de Bromont 2018;

ATTENDU QUE le cyclisme fait partie des axes de développement du Plan de développement touristique pour la ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE le soutien aux événements apportera des retombées économiques touristiques et commerciales dues à l'achalandage créé;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le passage du Critérium de Bromont 2018 le dimanche 29 juillet conditionnellement à la mise en action du plan de communication avant la tenue de l'événement.

D'autoriser la fermeture des rues du quadrilatère, Boulevard de Bromont, rue de Papineau, rue du Saguenay et rue Champlain, le dimanche 29 juillet de 7 h à 17 h, afin de permettre la tenue du Critérium de Bromont 2018 organisé par le Centre national de cyclisme de Bromont.

D'autoriser le soutien du Service des travaux publics et le prêt d'équipements de signalisation selon la disponibilité du matériel.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles 2.02, 2.03, 2.25, 5.01, 5.02, 5.03 (usage d'un système porteur de son, utilisation de la voie publique, rassemblement, vente et consommation de boissons alcoolisées) le dimanche 29 juillet entre 7 h et 17 h.

D'accorder un appui à la promotion dans les outils de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

2018-06-450

AUTORISATION AU FESTIVAL MOZART DE BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE Les Productions SMW est un organisme culturel à but non lucratif ayant comme mission la promotion de la musique classique;

ATTENDU QUE Les Productions SMW demandent l'utilisation et la gratuité du Centre culturel St-John pour la tenue du Festival Mozart de Bromont;

ATTENDU QUE Les Productions SMW bonifient la programmation culturelle et l'offre événementielle;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue du Festival Mozart de Bromont au Centre culturel St-John les dimanches 5 août, 12 août et 2 septembre 2018.

D'autoriser l'organisme Les Productions SMW à utiliser gratuitement le Centre culturel St-John dans le cadre du Festival Mozart de Bromont les dimanches 5 août, 12 août et 2 septembre 2018.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de la Ville.

ADOPTÉE

2018-06-451

**AUTORISATION AU SOUTIEN LOGISTIQUE ET OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME FILMS OISEAU
DE NUIT DANS LE CADRE DE LA SOIRÉE DE PREMIÈRE DU
FILM « REPÈRES »**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE l'organisme Films Oiseau de nuit est un organisme culturel qui souhaite inspirer les gens à vivre de leurs rêves par le voyage;

ATTENDU QUE Films Oiseau de nuit demande un soutien logistique pour la première du film « Repères » le samedi 16 juin 2018;

ATTENDU QUE lors de cet événement extérieur, il y a présence de musique ou d'amplification sonore engendrant du bruit sur le site où se déroulent les activités et un impact sonore pour les lieux environnants;

ATTENDU QU'une autorisation est nécessaire conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant l'article 5.02 (usage d'un système de son);

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ce type d'événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser un soutien logistique à l'organisme Films Oiseau de Nuit pour la tenue d'une soirée à la première du film « Repères » le samedi 16 juin à 19 h dans la grange du Beatnik Hôtel.

D'octroyer une aide financière de **300 \$** à l'organisme Films Oiseau de Nuit en soutien logistique à la soirée première du film Repères le samedi 16 juin à 19 h dans la grange du Beatnik Hôtel.

D'autoriser les dérogations conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant l'article 5.02, l'usage d'un système de son entre 17 h et 21 h 30 le samedi 16 juin 2018 au Beatnik Hôtel.

D'autoriser un soutien des différents services municipaux pour le transport et le prêt de matériel dans le cadre de l'événement.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2018-06-452

**AUTORISATION AU SOUTIEN LOGISTIQUE À LA FOIRE
DES JEUNES ENTREPRENEURS DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE l'organisme Jeunes Entrepreneurs de Bromont demande l'utilisation et la gratuité du Centre culturel St-John et les terrains adjacents pour la tenue de son événement le samedi 16 juin;

ATTENDU QUE l'organisme Jeunes Entrepreneurs de Bromont demande l'installation d'une bannière promotionnelle et de l'affichage directionnel sur la rue Shefford le jour de l'événement;

ATTENDU QUE l'organisme Jeunes Entrepreneurs de Bromont demande un soutien en services pour la tenue de son événement;

ATTENDU QUE l'organisme Jeunes Entrepreneurs de Bromont demande un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la ville;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de la Foire des Jeunes Entrepreneurs de Bromont le samedi 16 juin entre 11 h et 14 h au Centre culturel St-John et sur les terrains adjacents.

D'autoriser la gratuité du Centre culturel St-John et un soutien logistique à l'organisme pour la réalisation de la Foire des Jeunes Entrepreneurs de Bromont le samedi 16 juin entre 11 h et 14 h au Centre culturel St-John et sur les terrains adjacents.

D'autoriser l'installation d'une bannière promotionnelle et de permettre l'affichage directionnel sur la rue Shefford le jour de l'événement.

D'autoriser un soutien en services pour la tenue de son événement.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la ville.

ADOPTÉE

2018-06-453

**AUTORISATION À LA PROGRAMMATION ESTIVALE
LES MERCREDIS PLEIN AIR DE LA PLACE PUBLIQUE**

ATTENDU QUE ces activités sont organisées par la Ville de Bromont en collaboration avec le Service des Loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE lors de ces activités extérieures, il y a présence de musique ou d'amplification sonore engendrant du bruit sur le site où se déroulent les activités et un impact sonore pour les lieux environnants ;

ATTENDU QUE le SLSCVC demande des autorisations conformément au Règlement 923-2006 sur les nuisances concernant les articles 2.02, 2.03, 2.09, 2.26, 5.01, 5.02, 5.07, les mercredis du 4 juillet au 22 août entre 18 h 30 et 19 h 30 (incluant l'occupation du domaine public, rassemblement, musique, vente et consommation de boissons alcoolisées, collecte de fonds) ;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements ;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de la programmation estivale « Les mercredis de la place publique », les mercredis du 4 juillet au 22 août entre 18 h 30 et 19 h 30 ainsi que les coûts y étant reliés.

D'autoriser à la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de modifier la programmation selon l'offre et la disponibilité des intervenants.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles (2.02, 2.03, 2.09, 2.26, 5.01, 5.02, 5.07) pour permettre la tenue de la programmation estivale Les mercredis de la place publique (incluant l'occupation du domaine public, rassemblement, musique d'ambiance, vente et consommation de boissons alcoolisées, collecte de fonds).

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

ADOPTÉE

2018-06-454

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE
TENNIS ENRJ ET LA VILLE DE BROMONT POUR L'ANNÉE
2018**

ATTENDU QUE la Ville est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le « Livre blanc sur le Loisir au Québec »;

ATTENDU QUE l'Organisme adhère à la mission, aux objectifs et aux politiques du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire que sa population bénéficie d'activités qui sont offertes par l'Organisme et qui s'inscrivent dans l'un de ses champs d'interventions;

ATTENDU QUE Tennis ENRJ a besoin du soutien de la Ville de Bromont par le biais d'une aide financière pour la location de terrains sportifs;

ATTENDU QUE Tennis ENRJ est un organisme reconnu par la Ville de Bromont de par sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite accorder son soutien à cet organisme partenaire;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se sont entendus pour élaborer une entente dans le but que l'Organisme réalise et maintienne ses activités pour l'année 2018 selon sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QUE Tennis ENRJ encadre de façon autonome le programme sportif et récréatif offert à la population de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées;

ATTENDU QUE Tennis ENRJ possède une structure démocratique de saine gestion;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

D'approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et Tennis ENRJ pour l'année 2018.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et signer l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et la Ligue de tennis récréative de Bromont et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX

VOTENT EN FAVEUR : CLAIRE MAILHOT, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE et MARC-EDOUARD LAROSE.

VOTE CONTRE : MICHEL BILODEAU.

Le conseiller **MICHEL BILODEAU** indique voter contre cette résolution puisqu'il craint que la population générale n'ait plus suffisamment accès aux terrains de tennis si ceux-ci sont trop souvent occupés par différents organismes.

ADOPTÉE

2018-06-455

**APPROBATION DE MODIFICATION D'UNE ENTENTE DE
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE CLUB DE
SOCCER DE BROMONT POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Ville est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le « Livre blanc sur le Loisir au Québec »;

ATTENDU QUE l'Organisme adhère à la mission, aux objectifs et aux politiques du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire que sa population bénéficie d'activités qui sont offertes par l'Organisme et qui s'inscrivent dans l'un de ses champs d'interventions;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées;

ATTENDU QUE la Ville est favorable à la signature d'une entente avec l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se sont entendus pour élaborer une entente dans le but que l'Organisme réalise son offre de services 2018 selon sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QUE la Ville soutiendra l'Organisme en offrant l'utilisation exclusive et gratuite des terrains de soccer pour l'année 2018, et souhaite convenir avec l'Organisme des modalités de ce soutien;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la modification de l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club de soccer de Bromont pour l'année 2018, afin de permettre l'exemption de la tarification non-résident pour les catégories féminine et masculine U17 et U20, seulement dans le cas où celles-ci sont en manque de joueurs suite à la période d'inscription régulière.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et signer l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club de soccer de Bromont et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-06-456

RENOUVELLEMENT PROGRAMME ACCES ALCOOL 2017-2018

ATTENDU QUE le Programme ACCES Alcool (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) ci-après appelé « Programme » vise à enrayer le commerce illégal des boissons alcooliques au Québec;

ATTENDU QUE le Programme est fondé sur la concertation entre les corps de police du Québec et les ministères et organismes gouvernementaux du Québec concernés;

ATTENDU QUE le Programme est reconduit pour l'exercice financier 2017-2018 ainsi que les premiers mois de l'exercice financier 2018-2019;

ATTENDU QUE le Programme prévoit la mise en œuvre de mesures de détection des activités illicites liées au commerce des boissons alcooliques et, à cette fin, le maintien des mesures de contrôle des activités des titulaires des permis d'alcool au Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie de l'entente relative à la participation du Service de police de la

Ville de Bromont, de l'Association des directeurs de police du Québec et de la Régie des alcools, des courses et des jeux au Programme ACCES Alcool pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Service de police de la Ville de Bromont à participer au Programme permettant l'inspection des établissements licenciés du territoire tout en développant des liens de bonnes relations avec les tenanciers et leurs employés, le tout subventionné par le Gouvernement du Québec.

De mandater Jean Bourgeois, directeur du Service de police de la Ville de Bromont, comme signataire de l'entente relative au Programme ACCES Alcool.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU
MOIS DE MAI 2018**

2018-06-457

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 15 MAI 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres de ce conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-06-458

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE AU
210-2, CHEMIN MISSISQUOI (DOSSIER 2018-30079)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le croquis projet d'implantation (dossier 1801270) préparé par André Scott, A.-G., daté du 4 mai 2018, le document intitulé : *CCU-PIIA et permis*, préparé par Les constructions DDC Inc. daté du 7 mai 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 210-2, chemin de Missisquoi.

ADOPTÉE

2018-06-459

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE OCCUPANT UNE SUPERFICIE DE 74,24% PAR RAPPORT AU BÂTIMENT PRINCIPAL AU LIEU DE 50% ET AYANT UNE SUPERFICIE D'IMPLANTATION DE 97,27 M² AU LIEU DE 70 M², TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 106, PLUS PRÉCISÉMENT, AUX DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES 106 (3) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, ET À PERMETTRE UNE LARGEUR DE 9,49 M QUI REPRÉSENTE 87% DE LA LARGEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL FAISANT FACE À LA RUE AU LIEU DE 50% MAXIMUM, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 106 (6) CONCERNANT LES DISPOSITIONS ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX GARAGES DÉTACHÉS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 210-2, CHEMIN DE MISSISQUOI, LOT 5 904 072, ZONE P3M-04, DISTRICT LAC BROMONT (DOSSIER 2018-30081)

ATTENDU QUE le conseil considère que la construction de ce bâtiment ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire occupant une superficie de 74,24% par rapport au bâtiment principal au lieu de 50% et ayant une superficie d'implantation de 97,27 m² au lieu de 70 m², tel que stipulé à l'article 106, plus précisément, aux dispositions applicables aux bâtiments accessoires 106 (3) du règlement de zonage numéro 1037-2017, et à permettre une largeur de 9,49 m qui représente 87 % de la largeur du bâtiment principal faisant face à la rue au lieu de 50 % maximum, tel que stipulé à l'article 106 (6) concernant les dispositions additionnelles applicables aux garages détachés du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 210-2, chemin de Missisquoi, lot 5 904 072, zone P3M-04, district Lac Bromont.

ADOPTÉE

2018-06-460

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UN GARAGE DÉTACHÉ AU 210-2,
CHEMIN MISSISQUOI (DOSSIER 2018-30080)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le croquis projet d’implantation (dossier 1801270) préparé par André Scott, A.-G., daté du 4 mai 2018, le document intitulé : *CCU-PIIA et permis*, préparé par Les constructions DDC Inc. daté du 7 mai 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande permettant la construction d’un garage détaché au 210-2, chemin de Missisquoi.

ADOPTÉE

2018-06-461

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT
PRINCIPAL À UNE DISTANCE MINIMALE DE 4,28 MÈTRES
DE LA LIGNE AVANT DE LOT AU LIEU DE 7,6 MÈTRES
MINIMUM, TEL QUE STIPULÉ À LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS, ANNEXE C, DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 173, RUE CHAPLEAU, LOT
5 681 814, ZONE P4M-08, DISTRICT MONT-SOLEIL (DOSSIER
2018-30139)**

ATTENDU QUE la rue Chapleau est en courbe face à la propriété concernée, l’emprise cadastrée est de son côté, de forme carrée;

ATTENDU QUE la résidence située sur le lot voisin, au nord, est localisée à environ 13 mètres de la ligne de pavage de la rue;

ATTENDU QUE malgré la dérogation demandée le bâtiment projeté sera plus loin de la rue que la résidence voisine;

ATTENDU QUE le conseil considère que la construction de ce bâtiment ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d’un bâtiment principal à une distance minimale de 4,28 mètres de la ligne avant de lot au lieu de 7,6 mètres minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 173, rue Chapleau, lot 5 681 814, zone P4M-08, district Mont-Soleil.

ADOPTÉE

2018-06-462

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU 26, BOULEVARD DE
L'AÉROPORT (DOSSIER 2018-30122)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le croquis et le montage photo de l'enseigne projetée préparés par Les enseignes multi visuel, datés du 27 mars 2018, permettant l'installation d'une enseigne au 26, boulevard de l'Aéroport.

De mentionner au requérant qu'au Québec, l'usage du français est réglementé par la Charte de la langue française, plus connue sous le nom de «Loi 101» et que la règle générale prévoit que l'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire en français même s'il existe toutefois des exceptions à cette règle.

De mentionner au requérant que l'Office québécois de la langue française propose des outils d'information pour aider les entreprises à mieux comprendre leurs obligations à l'égard de la Charte de la langue française.

ADOPTÉE

2018-06-463

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE AU 278, RUE DES CYCLISTES (DOSSIER 2018-30043)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation (dossier 180240) préparé par Geneviève-Ilou Boucher, a.-g., daté du 27 avril 2018, sous la minute 5115, les plans de construction préparés par Alain Bellavance, architecte, datés du 20 avril 2018, les trois croquis d'aménagement paysager préparés par le demandeur et les autres documents déposés en soutien à la demande permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 278, rue des Cyclistes.

ADOPTÉE

2018-06-464

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UN GARAGE DÉTACHÉ AU 278, RUE DES
CYCLISTES (DOSSIER 2018-30059)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan projet d’implantation (dossier 180240) préparé par Geneviève-Ilou Boucher, A.-G., daté du 27 avril 2018, sous la minute 5115, les plans de construction préparés par Alain Bellavance, architecte, datés du 20 avril 2018, et les autres documents déposés en soutien à la demande permettant la construction d’un garage détaché 278, rue des Cyclistes.

ADOPTÉE

2018-06-465

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE AU 290, CHEMIN LAPOINTE (DOSSIER 2018-30144)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan projet d’implantation préparé par Jocelyn Bienvenue, A.-G., daté du 27 avril 2018, sous la minute 2140, les plans de construction préparés par *Karine Perras architecture*, datés du 11 mai 2018, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 290, chemin Lapointe.

De mentionner au requérant que le placage de pierre usinée (pierre collée, fausse pierre; faux bardage en pierre, pierre mince, pierre décorative) est prohibé dans toutes les zones, sauf pour: remplacer un revêtement existant composé de ce matériau, agrandir un bâtiment existant dont le revêtement extérieur principal est ce matériau, comme matériau pour recouvrir une fondation et dans un projet ayant fait l’objet d’une approbation de PIIA pour ce type de matériau avant le 31 décembre 2016 (en référence à l’article 69 du règlement de zonage # 1037-2017).

ADOPTÉE

2018-06-466

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UN GARAGE DÉTACHÉ AU 290,
CHEMIN LAPOINTE (DOSSIER 2018-30161)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan projet d’implantation préparé par Jocelyn Bienvenue, A.-G., daté du 27 avril 2018, sous la minute 2140, les plans de construction préparés par *Karine Perras architecture*, datés du 11 mai 2018, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d’un garage détaché au 290, chemin Lapointe.

ADOPTÉE

2018-06-467

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UN GARAGE DÉTACHÉ AU 1487, RUE
SHEFFORD (DOSSIER 2018-30145)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le croquis d’implantation fait à la main par le demandeur, reçu le 24 avril 2018, et les plans de construction préparés par Jean-François Dupuis, technologue, (Les Dessins Drummond), en date du 7 novembre 2017, permettant la construction d’un garage détaché au 1487, rue Shefford.

ADOPTÉE

2018-06-468

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D’UN GARAGE DOUBLE
SUR UN TERRAIN INFÉRIEUR À 1500 M², MALGRÉ
L’INTERDICTION PRÉVUE À L’ARTICLE 81(5),
CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX
GARAGES ATTACHÉS, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1037-2017, RUE DE L’ARTISAN, LOT 4 065 690,
ZONE P4P-19, DISTRICT SHEFFORD (DOSSIER 2018-30147)**

ATTENDU QUE le conseil considère que la construction de ce bâtiment ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage double sur un terrain inférieur à 1500 m², malgré l'interdiction prévue à l'article 81(5), concernant les dispositions applicables aux garages attachés, du règlement de zonage numéro 1037-2017, rue de l'Artisan, lot 4 065 690, zone P4P-19, district Shefford.

ADOPTÉE

2018-06-469

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE SUR LE LOT 4 065 690, RUE DE L'ARTISAN
(DOSSIER 2018-30146)**

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le document intitulé : *Présentation CCU avril 2018*, préparé par Mylène Fleury, architecte, en date du mois d'avril 2018, le plan projet d'implantation préparé par Kevin Migué, a.-g., en date du 24 avril 2018, le plan d'aménagement et les autres documents déposés en soutien à la demande, visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 065 690, rue de l'Artisan.

ADOPTÉE

2018-06-470

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE AU 95, RUE HAYES (DOSSIER 2018-30149)**

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans de construction préparés par *Pro-fab*, dessinés par B.C., datés du 20 novembre 2017, le certificat d'implantation préparé par André Scott, a.-g., en date du 18 avril 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 95, rue Hayes.

ADOPTÉE

2018-06-471

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE AU 321, RUE DES LAURIERS (DOSSIER 2018-30151)**

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA, les niveaux de sol projetés (remblais et déblais) reconduisent autant que possible les niveaux de sols existants avant la réalisation du projet et que de plus, les travaux de déblais sont à privilégier aux travaux de remblais;

ATTENDU QUE selon le règlement relatif au PIIA, les murs de soutènement sont à éviter le plus possible et que s’ils sont nécessaires, leur visibilité devrait être minimisée à partir de la voie publique, d’un terrain voisin ou d’un sentier multifonctionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le document intitulé : *Pour approbation CCU, PIIA et Comité des boisés du site olympique*, reçu le 2 mai 2018, les plans de construction préparés par Timber Block (modèle Dakota) datés du 4 avril 2018, et les autres documents déposés en soutien à la demande, visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 321, rue des Lauriers, conditionnellement au respect du point suivant :

- Le dépôt d’un plan d’aménagement du terrain conforme au Règlement de permis et certificats numéro 1041-2017, avant l’émission du permis de construction.

De mentionner au requérant que l’acceptation du projet en vertu du règlement de PIIA, ne le dégage pas de son obligation d’obtenir les approbations nécessaires pour la délivrance du permis de construction et que les travaux devront être réalisés en conformité à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE

2018-06-472

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
MODIFICATION D’UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE AU 547, RUE
SHEFFORD (DOSSIER 2018-30154)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le croquis de l'enseigne projetée préparé par *Enseignes Choquette*, reçu en mai 2018, permettant la modification d'une enseigne détachée au 547, rue Shefford.

ADOPTÉE

2018-06-473

APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA MODIFICATION D'UN GARAGE COMMERCIAL INCLUANT L'AMÉNAGEMENT DE DEUX CONTENEURS AU 1390, RUE SHEFFORD (DOSSIER 2018-30157)

ATTENDU QUE les conteneurs font partie intégrant du projet de rénovation du garage commercial ;

ATTENDU QUE les conteneurs sont intégrés par un architecte membre de l'Ordre des Architectes du Québec;

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement sur les PIIA, les garages et les bâtiments accessoires devraient s'harmoniser à l'architecture du bâtiment principal, tant au niveau des matériaux, des formes et volumes ainsi que des couleurs;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'à cette fin, la couleur des conteneurs projetés devrait être semblable à la couleur du garage commercial;

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement sur les PIIA, les cours avant devraient faire l'objet d'un aménagement paysager et des arbres devraient être plantés le long de la rue;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le document intitulé : *Présentation CCU 1er mai 2018*, préparé par Mylène Fleury, architecte, en date du mois de mai 2018, et les autres documents déposés en soutien à la demande, visant la modification d'un garage commercial incluant l'aménagement de deux conteneurs au 1390, rue Shefford conditionnellement au respect du point suivant :

- La couleur des conteneurs projetés devra être semblable à la couleur du garage commercial.

ADOPTÉE

2018-06-474

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL À UNE DISTANCE DE 0 MÈTRE DES LIGNES

LATÉRALES DU LOT 2 591 224 AU LIEU DE 5 MÈTRES, TEL QUE STIPULÉ À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE L'ANNEXE C DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 82, BOULEVARD DE BROMONT, LOT 3 982 530, ZONE P6-02, DISTRICT MONT-BROME (DOSSIER 2018-30124)

ATTENDU que le conseil est en principe favorable au projet;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée dans le but final de recevoir un futur bâtiment commercial sur le lot 3 982 530;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial à une distance de 0 m des lignes latérales du lot 2 591 224 au lieu de 5 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 82, boulevard de Bromont, lot 3 982 530, zone P6-02, district Mont-Brome (dossier 2018-30124).

ADOPTÉE

2018-06-475

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE LA MMODIFICATION D'UNE ENSEIGNE COMPORTANT UN PANNEAU LUMINEUX (MONTRANT LE PRIX DE L'ESSENCE), MALGRÉ L'INTERDICTION PRÉVUE À L'ARTICLE 243 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, AU 2000, ROUTE PIERRE-LAPORTE, LOT 3 936 425 ET 4 663 033, ZONE PDA-4-01, DISTRICT PIERRE-LAPORTE (DOSSIER 2018-30152)

ATTENDU QUE le conseil considère que les panneaux à moteurs sont désuets et qu'il y aurait lieu d'ajuster la réglementation en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la modification d'une enseigne comportant un panneau lumineux (montrant le prix de l'essence), malgré l'interdiction prévue à l'article 243 du règlement de zonage 1037-2017, au 2000, route Pierre-Laporte, lot 3 936 425 et 4 663 033, zone PDA4-01, district Pierre-Laporte.

ADOPTÉE

2018-06-476

**NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE, SUR LE LOT
5 894 562 DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL « PARCOURS
NATURE » DANS LE DISTRICT ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit nommer une nouvelle rue dans le projet Parcours Nature et faire valider le nom de la rue choisie à la Commission de toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan de la nouvelle rue qui sera construite sur le lot 5 894 562;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer la nouvelle rue dans le projet Parcours Nature qui sera construite sur le lot 5 894 562, « Impasse George-Adams », le tout tel que montré au plan soumis par le Service de l'urbanisme, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De transmettre une copie de la présente résolution et du plan joint annexe à la Commission de la toponymie du Québec pour obtenir son approbation.

ADOPTÉE

2018-06-477

**AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT
BROMONT BLUES & BBQ 2018**

ATTENDU QUE le plan de développement touristique de la ville propose de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination ;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu dans le Vieux-Village sous le gazebo de la Fabrique St-François-Xavier;

ATTENDU QUE lors de cet événement extérieur, il y a de la vente et consommation de boissons alcoolisées, présence d'un appareil de cuisson, présence de musique ou d'amplification sonore engendrant du bruit sur le site où se déroule les activités et un impact sonore pour les lieux environnants;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement Bromont Blues & BBQ les 5-12-19-26 juillet et 9-16 et 23 août de 17 h à 19 h sous le gazebo de la paroisse St-François-Xavier de Bromont.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles 2.02 vente et consommation de boissons alcoolisées, 2.25 rassemblement, 5.01 bruit (haut-parleurs, instrument producteur de son), 8.02 appareil de cuisson les 5-12-19-26 juillet et 9-16 et 23 août au gazebo de l'Église Saint-François-Xavier de 14 h à 20 h.

D'autoriser un soutien du service des Travaux publics pour le prêt de matériel de sécurité et de signalisation.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de la ville.

ADOPTÉE

2018-06-478

**AUTORISATION ET CONTRIBUTION À L'ÉVÉNEMENT
BROMONT ULTRA 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE l'événement Bromont Ultra aura lieu les 6 et 7 octobre 2018;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique, déposé en 2011, recommande dans son plan d'action de développer l'offre touristique en basse saison;

ATTENDU QUE l'événement répond aux critères d'admissibilités de la Politique de soutien aux événements récréotouristiques de Bromont et recommande une contribution financière de **5 000 \$** et une contribution en services de 2 215 \$;

ATTENDU QUE l'événement connaît une croissance qui permet d'anticiper des retombées économiques;

ATTENDU QUE lors de cet événement extérieur, il y a présence de feu en plein air et de musique ou d'amplification sonore engendrant du bruit sur le site où se déroulent les activités et un impact sonore pour les lieux environnants;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement Bromont Ultra les 6 et 7 octobre 2018 au parc équestre olympique de Bromont conditionnellement à l'obtention d'une couverture en responsabilité civile satisfaisante par l'organisme.

D'autoriser une contribution financière à l'organisme de **5 000 \$** et une contribution en services d'une valeur de 2 215 \$.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser la finalisation des parcours avec le service concerné.

D'autoriser l'utilisation gratuite des sentiers municipaux et du chalet du Domaine du lac Gale.

D'autoriser l'utilisation exclusive du mont Oak pour la durée de l'événement.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles suivants 2.02, 2.03 vente et consommation de boissons alcoolisées, 2.26 rassemblement, 5.01, 5.02 bruit, 8.01 feu en plein air dans le cadre de l'événement du Bromont Ultra les 6 et 7 octobre 2018.

D'autoriser l'affichage sur les structures déjà installées en permanence sur le boulevard Bromont selon les disponibilités.

D'autoriser le soutien et le prêt de matériel des Travaux publics dans le cadre de l'événement.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2018-06-479

**AUTORISATION POUR UNE LEVÉE DE FONDS AU PROFIT
DE LA CROIX-ROUGE
SUR LE SITE DU MARCHÉ AUX PUCES**

ATTENDU QUE la Croix-Rouge section Brome-Missisquoi a présenté une demande d'autorisation au conseil municipal afin de tenir une activité de levée de fonds dimanche le 15 juillet 2018, en cas de pluie remis au 22 juillet 2018, sur le site occupé par le Marché aux puces de Bromont;

ATTENDU QUE l'organisme tient annuellement cette collecte de fonds à cet endroit et que tout se déroule bien;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Croix-Rouge section Brome-Missisquoi à tenir une activité de sollicitation dans le cadre de ses levées de fonds aux entrées du site occupé par le Marché aux puces de Bromont le dimanche 15 juillet 2018, en cas de pluie remis au 22 juillet, le tout conditionnellement à l'acceptation par le propriétaire du terrain privé.

ADOPTÉE

2018-06-480

**AUTORISATION DE LA TENUE DU DEMI-MARATHON DES
MICROBRASSERIES 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements de type sportif;

ATTENDU QUE JustRun désire organiser l'événement du Demi-Marathon des Microbrasseries les 10 et 11 novembre 2018 favorisant ainsi un achalandage touristique et des retombées durant une période moins achalandée.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement du Demi-marathon des microbrasseries sur le territoire de Bromont les 10 et 11 novembre 2018 conditionnellement à l'obtention d'une couverture en responsabilité civile satisfaisante par l'organisme.

D'autoriser la tenue du Demi-Marathon des Microbrasseries conditionnellement à l'acceptation du cahier des charges, des parcours, du plan de sécurité et de signalisation par les services concernés et le conseil.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de la ville.

ADOPTÉE

2018-06-481

**AUTORISATION ET SOUTIEN À L'ÉVÈNEMENT CYCLISTE
L'ÉCHAPPÉE BELLE 2018**

ATTENDU QUE le cyclisme fait partie des axes de développement du Plan de développement touristique pour la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Fédération québécois des sports cyclistes organise l'événement L'Échappée Belle au Centre National de cyclisme de Bromont le 15 septembre ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements.

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le passage de l'événement cycliste L'Échappée Belle le 15 septembre sur le territoire de Bromont.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant l'article 2.25 utilisation de la voie publique le 15 septembre sur le territoire de Bromont.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de la ville.

ADOPTÉE

2018-06-482

**CONTRIBUTION ET SOUTIEN AU TOUR DU LAC BROME
MERELL 2018**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QU'UN départ sur le territoire de Bromont aura lieu le 16 juin 2018, de plusieurs centaines de coureurs suivra un circuit panoramique de 22,2 km jusqu'au Lac Brome;

ATTENDU QUE le budget 2018 octroyé aux événements alloue un montant de **1 500 \$** au Tour du Lac Brome Merrell;

ATTENDU QUE le Tour du lac Brome Merrell célèbre son 40^e anniversaire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue du Tour de Lac Brome Merrell sur le territoire de la Ville de Bromont et remettre une contribution financière à l'organisme de **1 500 \$**, conditionnellement à l'obtention d'une couverture en responsabilité civile satisfaisante par l'organisme.

D'autoriser le soutien d'un agent du Service de Police de Bromont afin d'assurer la sécurité des coureurs à la sortie du stationnement de Bromont, montagne d'expériences ainsi qu'à l'intersection des chemins Miltimore et Sandborn.

D'autoriser au Tour du Lac Brome Merrell un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la ville.

ADOPTÉE

2018-06-483

**SOUTIEN LOGISTIQUE À L'AMÉNAGEMENT DE LA GARE
TEMPORAIRE DU TRAIN TOURISTIQUE ORFORD EXPRESS**

ATTENDU QUE le plan de développement touristique recommande de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination, encourageant, par le fait même, la tenue d'événement au Vieux-Village;

ATTENDU QUE le passage du train Orford Express bonifie l'offre touristique et favorise des retombées pour la région;

ATTENDU QUE l'entreprise Chemin de fer du Centrale Maine et Québec autorise le passage du train Orford Express sur le territoire de Bromont et permet l'installation d'une gare temporaire;

ATTENDU QUE les organisateurs de Tourisme Bromont demandent à la Ville une collaboration de la part des services concernés afin d'assurer le bon déroulement des arrivées et départs du train touristique;

ATTENDU QUE le soutien demandé sera réalisé dans le cadre des opérations courantes des services concernés;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'installation d'une gare temporaire afin de rendre la destination plus attrayante et sécuritaire pour les visiteurs.

D'autoriser le soutien du Service des travaux publics ainsi que le prêt de matériel divers dans le cadre de cet évènement touristique.

D'autoriser un appui dans les divers outils de communications de la ville.

D'autoriser sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement

ADOPTÉE

2018-06-484

**ACCEPTATION DES CONDITIONS ET AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À
L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
VOLET 2 DU FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS**

ATTENDU QUE la demande d'aide financière pour le projet de bonification des infrastructures d'accueil touristique de Bromont dans le cadre du volet 2 du fonds des petites collectivités a été acceptée ;

ATTENDU QUE l'aide financière maximale pouvant être versée représente un montant de 36 200 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le maire à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De compléter le financement de l'entente, soit un montant maximal de 18 200 \$ selon le calcul de l'aide financière prévu au protocole d'entente.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer le protocole d'entente et tout autre document découlant des obligations dudit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2018-06-485

**AUTORISATION RELATIVE À LA CONSTITUTION DU
FONDS DE DOTATION EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DE
CONSERVATION DU MONT BROME - PARC DES
SOMMETS**

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2018-02-139 adoptée le 12 février 2018, le conseil municipal a approuvé la signature d'une entente

de principe entre la Société Canadienne de conservation de la Nature (CNC), la Société de conservation du Mont Brome (SCMB) et la Ville;

ATTENDU QUE l'entente de principe a été conclue le 15 février 2018;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'acquisition du Parc des Sommets et à la constitution d'une servitude de conservation en faveur de SCMB le 30 mars 2018;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à verser la somme de 250 000 \$ à la SCMB afin qu'elle puisse procéder à la création du fonds de dotation nécessaire à la gestion de la servitude de conservation;

ATTENDU QUE des sommes sont dues à la Ville à titre de versement final de la contribution du public pour l'acquisition du Parc des Sommets et la mise en place de certaines infrastructures ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de soustraire le versement final dû de la somme de 250 000 \$ à la SCMB;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le versement de la somme de **250 000\$** en faveur de la Société de conservation du Mont Brome (SCMB), moins le versement final, et ce, pour la constitution de son fonds de dotation à l'égard de la servitude de conservation, ainsi que les intérêts accumulés sur cette somme depuis le 30 mars 2018, et ce, en application de l'article 6h) de l'entente de principe signée le 15 février 2018.

D'exiger la signature d'une quittance à la remise du chèque, laquelle quittance devra prévoir que le versement de la Ville satisfait les exigences de l'article 6h) de l'entente de principe signée le 15 février 2018.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2018-06-486

**ACCEPTATION DES CONDITIONS ET AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ET
ENTENTE DE CONSERVATION ENTRE LA FONDATION
HYDRO-QUÉBEC POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA VILLE
DE BROMONT**

ATTENDU QUE le 25 février 2018, le gouvernement du Québec, représenté par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois, a annoncé la contribution au projet du Parc des Sommets de Bromont selon deux sources de financement :

- 1- une contribution provenant du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique, sous le Volet 3 : Appui à la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure du ministère québécois du Tourisme (MTO), pour un montant maximal de 1 589 900 \$;
- 2- une subvention provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour un montant maximal de 2,4 M\$;

ATTENDU QUE d'autres demandes de financement étaient également en attente de confirmation pour compléter le montage financier du projet;

ATTENDU QU'une demande avait été déposée à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement;

ATTENDU QUE le 29 janvier 2018, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement a confirmé à la Ville de Bromont une aide financière d'un montant maximum de 220 000 \$;

ATTENDU QU'une convention de financement et entente de conservation a été acheminée pour autorisation et signature;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le maire et la greffière à signer la convention de financement et entente de conservation avec la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement relativement au projet du Parc des Sommets et tout autre document y afférent.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DE
SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS ET ÉTUDIANTS**

2018-06-487

**NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE (URBANISME)
AU SERVICE DE L'URBANISME ET AUX SERVICES
TECHNIQUES**

ATTENDU QUE le poste de secrétaire (urbanisme) a été laissé vacance suite à la nomination de Mme Amélie Casaubon au poste de coordonnatrice aux communications et service aux citoyens ;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire (urbanisme) a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur, avec une mention que ce poste est en réévaluation ;

ATTENDU QUE Mme Christine Boyer a déposé sa candidature et qu'elle a été sélectionnée pour occuper ledit poste, puisqu'elle correspond au profil recherché;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Christine Boyer au poste de secrétaire (urbanisme), permanent temps complet, à compter du 6 juin 2018.

Que madame Boyer ait droit à une période de familiarisation de soixante (60) jours de travail, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2018-06-488

**NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU SERVICE DU
GREFFE**

ATTENDU QUE le poste de préposé au service du greffe a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune candidature à l'interne;

ATTENDU QU'il y a eu un affichage externe, que le service des ressources humaines a reçu des candidatures et que suite à l'entrevue une candidate correspondait au profil recherché;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame Jenny Hamel soit embauchée au poste de préposé au service du greffe, et ce, à partir du 18 juin 2018, au statut de permanent à temps complet, assujetti à une période d'essai de 742 heures et 30 minutes.

QUE ce poste syndiqué soit assujetti à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Bromont en vigueur, classe 6.

ADOPTÉE

2018-06-489

**NOMINATION DE M. X AU POSTE CADRE INTERMÉDIAIRE
DE COORDONNATEUR, SPORTS, LOISIRS, PLEIN AIR**

ATTENDU QUE suite à l'affichage interne du poste, Mme Isabelle Valois, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire et Mme Lucie Leduc, conseillère en ressources humaines ont passées des entrevues et que le choix final s'est arrêté sur la candidature de monsieur Philippe St-Denis, puisque cette personne correspond au profil recherché;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer M. Philippe St-Denis au poste cadre intermédiaire de coordonnateur sports, loisirs, plein air à compter du 5 juin 2018, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans et qu'il soit assujéti à une période de probation de six (6) mois.

Que ce poste soit assujéti à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

D'approuver le contrat de travail de monsieur Philippe St-Denis, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire et le directeur des finances et de l'administration à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION DES CITOYENS DU DISTRICT
ADAMSVILLE CONCERNANT LE MAINTIEN DU BUREAU
DE POSTE DANS CE SECTEUR**

2018-06-490

**NOMINATION DE MME MARIANNE MEUNIER-LAGACÉ À
TITRE DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM, SERVICES
TECHNIQUES**

ATTENDU QUE monsieur Steve Médou devra s'absenter pour une durée indéterminée de son poste de Directeur des Services techniques de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE ce poste de directeur des Services techniques sera temporairement vacant à compter du 18 juin 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Marianne Meunier-Lagacé, coordonnatrice aux Services techniques à titre de directrice des Services techniques par intérim à compter du 18 juin 2018 pour la durée du remplacement temporaire.

Que la rémunération de Mme Meunier-Lagacé soit modifiée, à compter du 18 juin 2018, conformément à l'article 19 (Prime de remplacement) de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont* en vigueur.

ADOPTÉE

2018-06-491

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE
MAINLEVÉE TOTALE –
PARC DES SOMMETS**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont autorisés, par la résolution numéro 2017-04-262 adoptée le 3 avril 2017, la signature d'un acte de garantie hypothécaire de premier rang en faveur de la Ville de Bromont pour garantir le premier versement d'un montant de 1 000 000,00 \$ exigible pour l'acquisition du Parc des Sommets;

ATTENDU QUE l'acte de garantie hypothécaire consenti en faveur de la Ville de Bromont par Faubourg 1792 inc. et Gestion ECD inc. a été signé le 25 avril 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Brome, sous le numéro 23 024 445;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont autorisés, par la résolution numéro 2018-02-129 adoptée le 5 février 2018, la signature d'un acte de garantie hypothécaire de second rang en faveur de la Ville de Bromont pour garantir le second versement au montant de 1 750 000,00 \$ exigible pour l'acquisition du Parc des Sommets;

ATTENDU QUE l'acte de garantie hypothécaire consenti en faveur de la Ville de Bromont par Faubourg 1792 inc. et Gestion ECD inc. a été signé le 14 février 2018 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Brome, sous le numéro 23 655 486;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont autorisés, par la résolution numéro 2018-03-236 adoptée le 29 mars 2018, la signature des divers actes permettant l'acquisition du parc des Sommets intégral;

ATTENDU QU'un acte de vente, qu'un acte de cession, qu'un acte de servitude de passage 3-saisons et qu'un acte de servitude de conservation ont été signés le 30 mars 2018;

ATTENDU QUE les actes d'hypothèques précités n'ont plus d'utilité;

ATTENDU QU'un projet d'acte de mainlevée totale a été préparé par M^e Joanne Désourdy, notaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de mainlevée;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter le projet d'acte de mainlevée totale soumis par M^e Joanne Désourdy, notaire, et de consentir à la radiation de l'inscription de tous droits hypothécaires résultant en sa faveur aux termes des actes de garantie hypothécaire publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Brome, sous les numéros 23 024 445 et 23 655 486.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, l'acte de mainlevée totale substantiellement de mêmes forme et teneur que le document soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2018-06-492

**AMÉNAGEMENT DU BUREAU DE POSTE – SECTEUR
ADAMSVILLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE LUCIEN-
PARENT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont comprend l'importance pour la communauté de maintenir un point de service pour le bureau de poste au secteur Adamsville;

ATTENDU QUE les responsables de Postes Canada sont sensibles aux inquiétudes et qu'il n'est pas de l'intention de Postes Canada de fermer le point de service à Adamsville;

ATTENDU QU'une opportunité se présente pour la Ville de Bromont de dynamiser l'utilisation du Centre communautaire Lucien-Parent;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à une entente avec la maître-poste du bureau groupe du secteur Adamsville afin de louer un espace pour l'aménagement du bureau de poste à l'intérieur des locaux du Centre communautaire Lucien-Parent.

ADOPTÉE

2018-06-493

**AUTORISATION À LA NOMINATION DES MEMBRES DU
COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DES FAMILLES ET
DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE la politique de la famille et des aînés est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la famille et les aînés sont au cœur de son développement;

ATTENDU QUE la Ville a adopté sa Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA) par la résolution 2017-09-640, ainsi que le plan d'action relié à ces politiques par la résolution 2018-05-325;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer et mettre sur pied un comité de suivi du plan d'action ayant comme mandat de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder à la nomination de représentants le milieu;

ATTENDU QUE la Ville doit, dans le cadre du processus de réalisation de la PFM, MADA et SHV, procéder à l'adoption du mandat du comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action des familles et des aînés dont le mandat sera le suivant :

- Exercer un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
- Prioriser les éléments du plan d'action;
- Favoriser l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique de la famille et des aînés;
- Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique de la famille et des aînés;
- Assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la politique de la famille et des aînés;
- Jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- Identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir familles et aînés »;
- Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

De nommer Monsieur François Riendeau membre du comité de suivi du plan d'action de la famille et des aînés et qu'il soit responsable du volet des aînés.

De nommer Madame Valérie Marin membre du comité de suivi du plan d'action de la famille et des aînés et qu'elle soit responsable des volets famille et aînés.

De nommer Madame Anne-Marie Cadieux membre du comité de suivi du plan d'action de la famille et des aînés et qu'elle soit responsable du volet des saines habitudes de vie.

De nommer Madame Caroline Couture membre du comité de suivi du plan d'action de la famille et des aînés et qu'elle occupe le siège de représentante de la Ville en tant que coordonnatrice culture et vie communautaire.

De nommer Monsieur Marc-Edouard Larose membre du comité de suivi du plan d'action de la famille et des aînés et qu'il occupe le siège de conseiller municipal responsable des dossiers en lien avec les familles.

De nommer Monsieur Jacques Lapensée membre du comité de suivi du plan d'action de la famille et des aînés et qu'il occupe le siège de conseiller municipal responsable des dossiers en lien avec les aînés.

D'autoriser que la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire soit désignée pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action et de la politique.

D'autoriser la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à mettre à jour les informations inscrites dans le texte de la Politique familiale municipale et des aînés et du plan d'action.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatorze (14) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font des interventions sur les sujets suivants:

- Règlement relatif au programme de subvention sur les clapets antirefoulement ainsi que le montant de l'aide financière accordée, question sur l'installation de débitmètre et transmission de factures et de soumissions suite à l'adoption de ce règlement;
- Consultation publique des citoyens pour l'utilisation des sentiers dans le Parc des Sommets;
- Piste piétonnière lors de la reconstruction du pont de la route 241;
- Baignade en eau libre dans les lacs de la Ville de Bromont;
- Signature d'un bail avec la maître poste du bureau de poste du secteur Adamsville;
- Montant total des travaux d'aménagement du Campus Germain-Désourdy;
- Installation de bancs à certains endroits dans le quartier Adamsville;
- Planification d'un coin touristique à même l'aménagement du bureau de poste secteur Adamsville;
- Enlèvement du filet sur le terrain de la Place publique;
- Indication du sens de circulation des vélos et piétons sur le bord de la route;
- Suggestion de mettre un guichet automatique au même endroit que le bureau de poste secteur Adamsville et expérience des guichets dans les municipalités par le Mouvement Desjardins;
- Installation d'un panneau d'arrêt sur le boulevard de Bromont au coin de la rue de Papineau;
- Zone piétonnière sur toute la longueur de la rue Shefford entre le chemin de Gaspé et la rue John-Savage;
- Indication des montants des services impliqués dans les différentes demandes d'aide financière et remerciements aux Amis des Sentiers pour le pont dans le secteur de Parc sur Rivière.

2018-06-494

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 21h02.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions
contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 3
juillet 2018

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE